

Séance du 05 avril 2018

L'An deux mille dix-huit, le cinq avril,
Le Conseil Municipal de Pradons étant assemblé en session
ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation
légale, sous la présidence de Monsieur Yves RIEU, Maire
Après scrutin Anne-Marie POUZACHE a été nommée pour
remplir les fonctions de secrétaire.

Membres en exercices : 11 Présents : Yves RIEU – Anne-Marie POUZACHE – Jean-Léon
VIELLARD - Marie-Paule FIOR Christophe GEORGES -
Samuel LAURIOL – Joëlle VANDERPLAETSE – Valérie
LESENS – Claude TAUPENAS

Absents excusés : Bernard DOURS – Yvette DARNOUX

Yvette DARNOUX donne pouvoir à Anne-Marie POUZACHE

Convocation en date du :
29 mars 2018

Objet : BUDGET COMMUNE M14 – EXERCICE 2018.

Vu les articles L2311-1 et suivants, R.2311 et suivants du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents 10 voix
POUR de voter le budget primitif de 2018, qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	242 430,00	013	Atténuation de charges	30 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	129 700,00	70	Produits des services	11 400,00
65	Autres charges de gestion courante	93 718,00	73	Impôts et taxes	138 120,00
66	Charges financières	10 000,00	74	Dotations et participations	93 290,00
68	Dotations aux provisions	2 000,00	75	Autres produits et gestion courante	13 000,00
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	48 008,85	042	Opérations d'ordre entre sections	13 730,32
023	Virement à la section d'investissement	135 332,37		TOTAL	299 540,32
042	Opérations d'ordre entre section	23 597,95	RO02	RESULTAT REPORTE	385 246,85
	TOTAL DES DEPENSES	684 787,17		TOTAL DES RECETTES	684 787,17

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	13	Subventions d'investissement	339 961,00
	Total des opérations d'équipement	678 113,52	16	Emprunts et dettes assimilées	100 000,00
16	Remboursement d'emprunts	29 200,00	10	Dotation fonds divers Réserves	20 000,00
020	Dépenses imprévues d'investissement	25 000,00	1068	Excédents de fonctionnement	31 507,68
040	Opérations d'ordre entre sections	13 730,32	021	Virement de la section de fonctionnement	135 332,37
			040	Opérations d'ordre entre sections	23 597,95
				TOTAL	650 399,00
				SOLDE D'EXECUTION REPORTE	100 644,84
	TOTAL DES DEPENSES	751 043,84		TOTAL DES RECETTES	751 043,84

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Yves RIEU

Commune de PRADONS
Département de l'ARDECHE
Arrondissement de LARGENTIERE
Canton de VALLON PONT D'ARC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 avril 2018

L'An deux mille dix-huit, le cinq avril,
Le Conseil Municipal de Pradons étant assemblé en session
ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation
légale, sous la présidence de Monsieur Yves RIEU, Maire
Après scrutin Anne-Marie POUZACHE a été nommée pour
remplir les fonctions de secrétaire.

Membres en exercices : 11 Présents : Yves RIEU – Anne-Marie POUZACHE – Jean-Léon
VIELLARD - Marie-Paule FIOR Christophe GEORGES -
Samuel LAURIOL – Valérie LESEN S – Claude TAUPENAS -
Joëlle VANDERPLAETSE

Absents excusés : Bernard DOURS – Yvette DARNOUX

Yvette DARNOUX donne pouvoir à Anne-Marie POUZACHE

Convocation en date du :
29 mars 2018

**Objet : Choix de l'établissement bancaire concernant l'emprunt pour la salle
d'animation rurale.**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément aux prévisions
budgétaires, il est nécessaire de réaliser un emprunt pour financer les travaux
d'investissement concernant la salle d'animation rurale. Madame Anne-Marie POUZACHE,
adjoindue aux finances, présente les propositions des diverses banques consultées. Il convient
au conseil de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander à la Caisse
Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes, un prêt selon les caractéristiques
suivantes :

- Montant : 100 000 €
 - Durée : 10 ans
 - Taux actuel : 0,96 % fixe sous réserve de la signature du contrat et du déblocage de la
totalité des fonds au plus tard 2 mois à compter de la date d'acceptation de la
proposition
 - Frais de dossier : 200 € TTC (non soumis à la TVA)
 - Echéance de remboursement : trimestrielles
-
- S'engage pendant toute la durée du prêt au nom du conseil municipal à créer et mettre
en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour
assurer le paiement desdites échéances et à inscrire le montant des remboursements en
dépenses obligatoires.
 - S'engage à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner
lieu.

Le conseil municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer

avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Il affirme en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

Le présent acte est rendu exécutoire en application de la loi 82.213 du 2 mars 1982 et 82.623 du 22 juillet 1982.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Yves RIEU

Commune de PRADONS
Département de l'ARDECHE
Arrondissement de LARGENTIERE
Canton de VALLON PONT D'ARC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 avril 2018

L'An deux mille dix-huit, le cinq avril,
Le Conseil Municipal de Pradons étant assemblé en session
ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation
légale, sous la présidence de Monsieur Yves RIEU, Maire
Après scrutin Anne-Marie POUZACHE a été nommée pour
remplir les fonctions de secrétaire.

Membres en exercices : 11 Présents : Yves RIEU – Anne-Marie POUZACHE – Jean-Léon
VIELLARD - Marie-Paule FIOR Christophe GEORGES -
Samuel LAURIOL – Joëlle VANDERPLAETSE – Claude
TAUPENAS – Valérie LESENS

Absents excusés : Bernard DOURS – Yvette DARNOUX

Yvette DARNOUX donne pouvoir à Anne-Marie POUZACHE

Convocation en date du :
29 mars 2018

Objet : Rénovation/extension de la salle d'animation rurale.

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal des propositions reçues, suite aux
demandes de devis à différents prestataires, concernant la rénovation/extension de la salle
d'animation rurale. Il propose au conseil municipal de se prononcer sur le choix du
prestataire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'architecte
Michel SEVENIER, autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant et de solliciter
auprès des différents organismes publics des demandes de subventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Yves RIEU

Commune de PRADONS
Département de l'ARDECHE
Arrondissement de LARGENTIERE
Canton de VALLON PONT D'ARC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 avril 2018

L'An deux mille dix-huit, le cinq avril,
Le Conseil Municipal de Pradons étant assemblé en session ordinaire,
au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la
présidence de Monsieur Yves RIEU, Maire
Après scrutin Anne-Marie POUZACHE a été nommée pour remplir
les fonctions de secrétaire.

Membres en exercices : 11
Présents : Yves RIEU – Anne-Marie POUZACHE – Jean-Léon
VIELLARD - Marie-Paule FIOR - Christophe GEORGES - Samuel
LAURIOL – Valérie LESENS Claude TAUPENAS - Joëlle
VANDERPLAETSE

Absents excusés : Bernard DOURS – Yvette DARNOUX
Yvette DARNOUX donne procuration à Anne-Marie POUZACHE

Convocation en date du :
29 mars 2018

Objet : Rénovation/extension de la salle d'animation rurale : demande de subvention au titre du Plan en faveur de la Ruralité proposé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer concernant la rénovation/extension de la salle d'animation rurale pour un montant de 308 500 € HT soit 370 200 € TTC

PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RENOVATION/D'EXTENSION DE LA SALLE MULTI-GENERATIONNELLE	
DEPENSES	RECETTES
Travaux : 336 360 € TTC	DETR : 50 000 €
Honoraires : 33 840 € TTC	Conseil Départemental : 30 000 €
	Conseil Régional : 86 000 €
	EPCI : 18 000 €
	Auto financement : 24 500 €
	Emprunt : 100 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ADOpte l'opération de travaux de rénovation/extension de la salle d'animation rurale
ARRETE le financement proposé par Monsieur le Maire
DECIDE de demander une aide financière au titre du Plan en faveur de la Ruralité proposé par la région Auvergne-Rhône-Alpes
CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents s'y rapportant

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Yves RIEU

Séance du 05 avril 2018

L'An deux mille dix-huit, le cinq avril,
Le Conseil Municipal de Pradons étant assemblé en session ordinaire,
au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la
présidence de Monsieur Yves RIEU, Maire
Après scrutin Anne-Marie POUZACHE a été nommée pour remplir
les fonctions de secrétaire.

Membres en exercices : 11

Présents : Yves RIEU – Anne-Marie POUZACHE – Jean-Léon
VIELLARD - Marie-Paule FIOR Christophe GEORGES - Samuel
LAURIOL – Valérie LESENS - Claude TAUPENAS – Joëlle
VANDERPLAETSE

Absents excusés : Bernard DOURS – Yvette DARNOUX
Yvette DARNOUX donne pouvoir à Anne-Marie POUZACHE

Convocation en date du :
29 mars 2018

**Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires
Ruraux (DETR) et la Dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL)**

Vu la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation
d'équipement des territoires ruraux (DETR) (article 179)

Vu la loi n°2011-900 du 29 juillet 2011 de finances rectificatives pour 2011 (article 32)

Vu la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 (article 141)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à
R.2334-35),

Monsieur le Maire expose que le projet de rénovation/extension de la salle d'animation rurale de
Pradons dont le coût prévisionnel s'élève à 308 500 € HT soit 370 200 € TTC est susceptible de
bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la
DSIL.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RENOVATION/D'EXTENSION DE LA SALLE D'ANIMATION RURALE	
DEPENSES	RECETTES
Travaux : 238 000 €	DETR : 61 700 €
Honoraires/Etudes : 37 000 €	Conseil Départemental : 30 000 €
Parking : 20 800 €	Conseil Régional : 86 000 €
Matériels : 12 700 €	EPCI : 18 000 €
	Auto financement : 12 800 €
	Emprunt : 100 000 €

Le projet débutera en septembre 2018.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention établi en 3 exemplaires comportera les éléments suivants :

- Un imprimé de présentation du projet.
- Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée.
- La délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement.
- Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers.
- Le devis descriptif du marché.
- Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.
- Un plan de situation et de masse des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

D'adopter le projet de rénovation/extension de la salle d'animation rurale

D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus

De solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la DSIL

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Yves RIEU

Séance du 05 avril 2018

L'An deux mille dix-huit, le cinq avril
Le Conseil Municipal de Pradons étant assemblé en session ordinaire,
au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la
présidence de Monsieur Yves RIEU, Maire
Après scrutin Anne-Marie POUZACHE a été nommée pour remplir
les fonctions de secrétaire.

Membres en exercices : 11

Présents : Yves RIEU – Anne-Marie POUZACHE – Jean-Léon
VIELLARD - Marie-Paule FIOR - Christophe GEORGES - Samuel
LAURIOL – Valérie LESENS Claude TAUPENAS - Joëlle
VANDERPLAETSE

Absents excusés : Bernard DOURS – Yvette DARNOUX
Yvette DARNOUX donne pouvoir à Anne-Marie POUZACHE

Convocation en date du :
29 mars 2018

**Objet : travaux d'économie d'énergie concernant la rénovation/extension de la salle
d'animation rurale : demande de subvention au SDE 07**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer concernant les travaux d'économie
d'énergie de la salle d'animation rurale.

L'ensemble de ces travaux représente un coût de 308 500 € HT soit 370 200 € TTC

PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RENOVATION/D'EXTENSION DE LA SALLE MULTI-GENERATIONNELLE	
DEPENSES	RECETTES
Travaux : 336 360 € TTC	DETR : 50 000 €
Honoraires : 33 840 € TTC	Conseil Départemental : 30 000 €
	Conseil Régional : 86 000 €
	EPCI : 18 000 €
	Auto financement : 24 500 €
	Emprunt : 100 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ADOpte l'opération de travaux d'économie d'énergie concernant la rénovation/extension de la salle
d'animation rurale

ARRETE le financement proposé par Monsieur le Maire

DECIDE de demander une subvention au SDE 07 dans le cadre d'économie d'énergie

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents s'y rapportant

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Yves RIEU

Séance du 05 avril 2018

L'An deux mille dix-huit, le cinq avril,
Le Conseil Municipal de Pradons étant assemblé en session ordinaire,
au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la
présidence de Monsieur Yves RIEU, Maire
Après scrutin Anne-Marie POUZACHE a été nommée pour remplir
les fonctions de secrétaire.

Membres en exercices : 11

Présents : Yves RIEU – Anne-Marie POUZACHE – Jean-Léon
VIELLARD - Marie-Paule FIOR - Christophe GEORGES - Samuel
LAURIOL – Valérie LESENS Claude TAUPENAS - Joëlle
VANDERPLAETSE

Absents excusés : Bernard DOURS – Yvette DARNOUX

Yvette DARNOUX donne pouvoir à Anne-Marie POUZACHE

Convocation en date du :
29 mars 2018

**Objet : Rénovation/extension de la salle d'animation rurale : demande de subvention au
Département dans le cadre du PASS TERRITOIRES et du Fonds de solidarité**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer concernant les travaux de la salle
d'animation rurale.

L'ensemble de ces travaux représente un coût de 308 500 € HT soit 370 200 € TTC

PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RENOVATION/D'EXTENSION DE LA SALLE MULTI-GENERATIONNELLE	
DEPENSES	RECETTES
Travaux : 336 360 € TTC	DETR : 50 000 €
Honoraires : 33 840 € TTC	Conseil Départemental : 30 000 €
	Conseil Régional : 86 000 €
	EPCI : 18 000 €
	Auto financement : 24 500 €
	Emprunt : 100 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte l'opération de travaux de travaux d'économie d'énergie concernant la rénovation/extension
de la salle d'animation rurale

ARRETE le financement proposé par Monsieur le Maire

DECIDE de demander une subvention au Conseil Départemental de l'Ardèche dans le cadre du PASS
TERRITOIRES et du fonds de solidarité
CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents correspondant à cette opération
DIT que cette opération est inscrite au budget 2018 : n° 50
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Yves RIEU

Commune de PRADONS
Département de l'ARDECHE
Arrondissement de LARGENTIERE
Canton de VALLON PONT D'ARC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 avril 2018

L'An deux mille dix-huit, le cinq avril,
Le Conseil Municipal de Pradons étant assemblé en session
ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation
légale, sous la présidence de Monsieur Yves RIEU, Maire
Après scrutin Anne-Marie POUZACHE a été nommée pour
remplir les fonctions de secrétaire.

Membres en exercices : 11 Présents : Yves RIEU – Anne-Marie POUZACHE – Jean-Léon
VIELLARD - Marie-Paule FIOR Christophe GEORGES -
Samuel LAURIOL – Joëlle VANDERPLAETSE – Claude
TAUPENAS – Valérie LESENS

Absents excusés : Bernard DOURS – Yvette DARNOUX

Yvette DARNOUX donne pouvoir à Anne-Marie POUZACHE

Convocation en date du :
29 mars 2018

Objet : Vente de parcelles cadastrées.

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier d'un administré, reçu en
mairie, souhaitant acquérir 2 parcelles cadastrées et appartenant à la commune. Il convient
de se prononcer sur cette demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable pour la
vente de ces 2 parcelles, dit que les modalités et le prix de vente feront l'objet d'une nouvelle
délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Yves RIEU

Commune de PRADONS
Département de l'ARDECHE
Arrondissement de LARGENTIERE
Canton de VALLON PONT D'ARC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 avril 2018

L'An deux mille dix-huit, le cinq avril,
Le Conseil Municipal de Pradons étant assemblé en session
ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation
légale, sous la présidence de Monsieur Yves RIEU, Maire
Après scrutin Anne-Marie POUZACHE a été nommée pour
remplir les fonctions de secrétaire.

Membres en exercices : 11 Présents : Yves RIEU – Anne-Marie POUZACHE – Jean-Léon
VIELLARD - Marie-Paule FIOR Christophe GEORGES -
Samuel LAURIOL – Joëlle VANDERPLAETSE – Claude
TAUPENAS – Valérie LESENS

Absents excusés : Bernard DOURS – Yvette DARNOUX

Yvette DARNOUX donne pouvoir à Anne-Marie POUZACHE

Convocation en date du :
29 mars 2018

Objet : Vidéo protection.

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal de la rencontre, qui a eu lieu en mairie, avec
le référent sûreté de gendarmerie départementale de l'Ardèche, concernant la vidéo
protection envisagée sur la commune. Il demande au conseil municipal d'autoriser une étude
sur ce projet. Il convient de se prononcer sur cette demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'étude concernant la
vidéo protection envisagée sur la commune, autorise le Maire à signer tous les documents s'y
rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Yves RIEU

Commune de PRADONS
Département de l'ARDECHE
Arrondissement de LARGENTIERE
Canton de VALLON PONT D'ARC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 avril 2018

L'An deux mille dix-huit, le cinq avril,
Le Conseil Municipal de Pradons étant assemblé en session
ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation
légale, sous la présidence de Monsieur Yves RIEU, Maire
Après scrutin Anne-Marie POUZACHE a été nommée pour
remplir les fonctions de secrétaire.

Membres en exercices : 11 Présents : Yves RIEU – Anne-Marie POUZACHE – Jean-Léon
VIELLARD - Marie-Paule FIOR Christophe GEORGES -
Samuel LAURIOL – Joëlle VANDERPLAETSE – Claude
TAUPENAS – Valérie LESENS

Absents excusés : Bernard DOURS – Yvette DARNOUX

Yvette DARNOUX donne pouvoir à Anne-Marie POUZACHE

Convocation en date du :
29 mars 2018

Objet : Défense extérieure contre l'incendie (DECI).

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier du SEBA concernant la
défense extérieure contre l'incendie. Le syndicat rappelle qu'il convient à chaque commune
d'organiser le contrôle technique des PEI (Point d'eau incendie), à compter du 1^{er} janvier
2018, avec une périodicité maximale de DEUX ans.

Le SEBA propose son assistance pour celui-ci et informe qu'une convention sera à établir en
ce sens si ces prestations intéressent la commune. S'agissant d'activités connexes, une grille
tarifaire est jointe au présent courrier. Il convient de se prononcer sur cette demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'établir une convention
avec le SEBA concernant la défense extérieure contre l'incendie, autorise le Maire à signer
tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Yves RIEU